

# DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> MAI, LE TRI EST PLUS FACILE



LE SMITOM DU NORD SEINE ET MARNE  
A ETENDU SES CONSIGNES DE TRI SELECTIF.  
DESORMAIS, TOUS LES EMBALLAGES MEME EN  
PLASTIQUE SONT RECYCLES ET VALORISES.

## PLUS DE RECYCLAGE :

Aux emballages en métal, en papier, en carton, aux briques alimentaires, viennent maintenant s'ajouter tous les emballages en plastique, sans exception. Ces derniers, de plus en plus nombreux dans notre quotidien, ont incité les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage à travailler autour de nouvelles méthodes pour les recycler.

Cela passe par la modernisation des centres de tri et la recherche de nouveaux débouchés pour ce plastique recyclé. Dans les 166 communes du SMITOM du Nord Seine et Marne, c'est dorénavant possible, on trie plus, pour recycler plus !

Les 7 adhérents du SMITOM se sont engagés aux côtés du syndicat de traitement dans ce projet :

COVALTRI77  
CAPM (Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux)  
CC Pays de l'Ourcq  
CC Pays Créçois  
VEA (Val d'Europe Agglomération)  
CC des 2 Morin  
CC Plaines et Monts de France

## EN PRATIQUE :

Si la réponse à : « est-ce un emballage ? » est oui, le déchet va dans le bac de tri sélectif !

Je mets dans mon bac de tri : les emballages en métal, en papier, en carton, prospectus, briques alimentaires et tous les emballages en plastique (sachets, sacs, films, suremballages, papier bulle, filets, barquettes, pots, boîtes etc..), sans exception ! Mais ce sont aussi tous les petits emballages en aluminium qui peuvent être triés comme les capsules Nespresso, les capsules de sodas ou encore les couvercles de bocaux.

Les emballages n'ont pas besoin d'être lavés pour être recyclés. En revanche, il est indispensable qu'ils soient complètement vides.

Il est très important également de ne pas les imbriquer et si nécessaire de les dissocier.

Les bouteilles et flacons en verre sont à déposer dans l'un des PAV (Points d'Apports Volontaires) installés sur notre territoire. Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider.

Je mets dans mon bac à ordures ménagères : les déchets de cuisine, les épluchures si je n'ai pas de composteur, les résidus de balayage et de nettoyage, lingettes et vieilles éponges, les objets...

### POURQUOI TRIER PLUS ?

L'objectif avec l'extension des consignes de tri est de valoriser et recycler plus et mieux, afin de limiter les pollutions de l'air, de l'eau ou des sols dues à l'extraction des ressources naturelles nécessaires à la production de matière première, à leur transport et à la fabrication des produits finis. Le recyclage favorise enfin d'importantes économies d'énergie !

### LES EMBALLAGES ONT DE LA VALEUR !

Les emballages triés grâce aux bacs bleus ou jaunes sont collectés et apportés aux centres de tri de Villers Saint Paul (SMDO) ou de Saint-Thibault-des-Vignes (SIETREM), où ils sont séparés par famille de matériaux (papier-carton, acier, aluminium, plastique...). Leur revente permet ainsi d'alimenter le budget du syndicat ; les recettes issues de la revente des matériaux se sont élevées en 2018 à 1 389 170 €.

Plus d'informations sur les nouvelles consignes de tri :

Une adresse mail à votre service : [trifacile@smitom-nord77.fr](mailto:trifacile@smitom-nord77.fr)

Le site Internet : <https://www.consignesdetri.fr/> vous permet d'obtenir de l'aide selon la commune dans laquelle vous résidez de même que l'application gratuite «Le Guide du tri» disponible sur Smartphone.

---

### A PROPOS DU SMITOM DU NORD SEINE ET MARNE : Votre syndicat de valorisation matière pour une économie plus durable et plus vertueuse.

Le SMITOM du Nord Seine et Marne est votre syndicat en charge du traitement des déchets ménagers et assimilés, du transport des centres de transfert vers les sites de traitement et des opérations de tri post-traitement, qui s'y rapportent ainsi que de toute la valorisation matière ou énergétique. L'ensemble des collectivités du Nord Seine-et-Marne est regroupé en 7 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale représentant 166 communes et 321 001 habitants. Pour ce faire, le syndicat dispose d'une Unité de Valorisation Énergétique à haute performance énergétique, d'une plateforme de traitement des déchets verts, d'une plateforme de tri sommaire des encombrants, d'une plateforme de traitement du verre, de 5 quais de transfert, de 12 déchèteries. Outre ses missions de traitement et de valorisation des déchets, le SMITOM du Nord Seine et Marne mène de nombreuses actions de communication et de sensibilisation auprès de ses habitants. Il mène également une politique de réduction des déchets.

### A PROPOS DE CITEO :

Citeo assure le pilotage du dispositif national de tri et de recyclage des emballages ménagers mis en place dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

Entreprise privée, agréée par l'État, CITEO a une mission d'intérêt général au bénéfice du consommateur citoyen. Son objectif est de permettre aux entreprises adhérentes d'assurer leur obligation liée à la REP et de garantir l'efficacité environnementale et sociale du dispositif à un coût optimisé. CITEO agit de l'amont à l'aval pour l'éco-conception et l'augmentation du recyclage en mobilisant l'ensemble des acteurs – entreprises, collectivités, associations, filières de recyclage.

---

#### Contact :

Michelle BRUN

Directrice du SMTOM du Nord Seine et Marne

Tél. : 01.60.44.46.02.

Portable : 06.01.64.71.03.

[m.brun@smitom-nord77.fr](mailto:m.brun@smitom-nord77.fr)

